

ADMINISTRATION

48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Conart, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS DIPTROPHES
6 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:

Une Femme dévorée par son Chat
à la Guillotière.

Tuée par son Mari.

Lire à la quatrième page la suite de
notre intéressant feuilleton Le Krach.

Manifeste des Cardinaux

Ainsi qu'il était aisé de le prévoir, le
manifeste des cardinaux français fait un
bruit — qu'on pourrait appeler un bruit
de tous les diables, s'il ne s'agissait pas
d'aussi éminents personnages. Les royalistes
purs, ceux qui se servent de l'Église
uniquement comme d'une béquille pour
soutenir quelque débile pré-

textant, sont les plus ennuyés de l'affaire.
Les voilà catégoriquement lâchés par nos
seigneurs les prélats. En l'état, ce sont
eux qui payent les frais de la guerre.

Mais les cléricaux purs, c'est-à-dire
ceux qui s'occupent de la question religieuse
« intrinsèquement » et qui ne prétendent
pas la rattacher forcément à une question
dynastique, ceux-là sont plus divisés dans
leur opinion.

Le caractère du manifeste des cardinaux,
c'est qu'on peut y trouver à boire et à
manger. Selon le tempérament de ceux
qui le lisent, c'est une sorte de déclaration
de guerre ou une espèce de demande de
pacification: — et ici, à Lyon, nous
trouvons un curieux exemple de cette
diversité d'opinions. Le Nouvelliste
déclare belliqueusement que c'est un appel
aux armes de tout le parti catholique, —
l'Express affirme que c'est un acte de noble
soumission à la République... en tant que
la République voudra bien ne plus être
oppressive et persécutrice.

Il y a, en effet, dans ce manifeste, deux
choses bien nettes et bien distinctes:
D'abord l'énumération de tout ce que
l'Église appelle ses griefs. Énumération
longue, passionnée, indiquant clairement
que, recommençant un mot fameux de
l'histoire moderne, le parti catholique
n'entend livrer ni une pierre de ses
fortresses, ni un pouce de son territoire.
— Le Nouvelliste n'y voit que ce passage,
et il conclut — avec assez de raison —
que toutes ces revendications constituent
une ligne de défense — appelons cela
un plan de bataille, — qui doit rallier
tous les cléricaux et rendre leur action
plus unie, plus solidaire, plus active,
plus puissante.

Mais, il y a aussi dans le manifeste, la
déclaration que l'Église entend ne pas
lutter contre la forme de gouvernement
que la France s'est donnée, qu'elle accepte
la République, puisque nous sommes
en République — et l'Express, conciliant
de nature, essaie de nous démontrer —
peut-être de se démontrer à lui-même —
que cette solennelle affirmation indique
le désir d'un modus vivendi qui
pourrait, à la longue, devenir de la
sympathie.

Malheureusement, nous n'en croyons
pas un mot et nous ne devons reconnaître
que c'est le Nouvelliste qui est dans le
vrai. La République, telle que l'acceptent
les cardinaux, c'est la République où les
cardinaux font la loi à tous les pouvoirs
civils et façonnent à leur gré l'esprit des
petits enfants et la conscience de leurs
parents, — or, il y a erreur totale, sinon
sur le mot, du moins sur la chose.

Nous ne voulons pas de cette républi-

que-là. Nous voulons que le clergé et les
catholiques rentrent dans le rang, qu'ils
n'aient que les droits des autres citoyens
et qu'ils en aient, par contre, tous les
devoirs.

Le manifeste des cardinaux est un
document qui ne fait faire aucun pas, ni
en avant ni en arrière, à la question de
principe. Le parti catholique aime mieux
s'occuper uniquement de ses affaires
personnelles que de continuer à s'em-
briger dans l'état-major du comte de
Paris: — la déchéance lamentable de la
race des prétendants au trône de France,
rendait cette volte-face inévitable et
fatale.

Mais, à part cet incident de peu
d'importance, le problème si magistralement
posé par Victor Hugo, « Ceci tuera
cela », reste tout entier, et il faudra bien,
un jour ou l'autre, qu'il arrive à sa
solution.

L'esprit clérical et l'esprit moderne ne
peuvent pas fusionner. Il y a entre eux,
non pas incompatibilité d'humeur, mais
impossibilité matérielle de vie commune.
Les cardinaux le proclament par l'énumé-
ration même de ce qu'ils appellent les
griefs de l'Église, — et, dès lors, peu
importe qu'ils acceptent ou non la forme
républicaine, quand ils luttent d'ores et
déjà contre tous les principes républicains.

Notre conclusion d'hier était donc
celle qu'après plus mûre réflexion nous
devons maintenir.

En gens avisés, les cardinaux, obéissant
par avance au mot d'ordre qui va, assure-
on, être donné par le Pape, font bon
marché d'alliés dynastiques dont les
allures tapageuses exaspèrent le pays
et conduisent le Parlement à hâter la
séparation de l'Église et de l'État.

C'était pour le parti catholique une
perte sèche de plus de quarante millions;
— et tous ceux qui, par expérience,
savent combien facilement on promet
des subsides et combien difficilement on
les donne, se sont écriés: Jamais ceux
qui nous poussent aux violences ne nous
rendront le demi-quant de ce que nous
sommes en train de perdre.

On s'est donc résigné à baisser le
pavillon — ce pavillon qui, une fois de
plus, couvre la marchandise, — et l'apai-
sement — à la surface — a été décidé.
Mais aux fidèles, aux passionnés, on ne
voulait pas enlever l'espérance; l'espé-
rance est donc restée, — comme jadis
elle resta au fond de la botte fabuleuse
de Pandore, — entre toutes les lignes
de la déclaration des cardinaux. Il n'y a
rien de changé en France, — il n'y a
qu'un manifeste de plus.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

Maintenant qu'à la Chambre on est calmé,
la question du renouvellement partiel va
être sérieusement étudiée. Il s'agit de savoir
si, comme par le passé, on continuera à
procéder au recrutement de la chambre en
bloc, ou bien si nos députés entreront au
Parlement un ou sortant par séries.

La chose est délicate, et déjà la commis-
sion nommée pour étudier le projet de MM.
Emmanuel Arène et Rivet est partagée en
deux courants d'opinion bien distincts.

Les partisans du renouvellement partiel
invoquent de bonnes raisons, c'est évident:
avec ce mode de recrutement, l'agitation
électorale ne s'étend pas dans tout le pays,
une chambre toute neuve, — toute novice
aussi, — n'arrive pas brusquement aux
affaires, sans traditions, sans connaissances
acquises, avec l'incertitude et l'hésitation
qui sont, malheureusement, le défaut de
tous les débutants.

De cette façon, il y a plus de suite dans
les idées parlementaires, plus d'unité dans
les travaux, plus de rapidité surtout dans
la besogne, qui n'est pas brusquement inter-
rompue et remise en question comme si on
n'y avait pas déjà longuement discuté.

Mais on ne saurait méconnaître que les
partisans du renouvellement intégral invo-
quent des raisons qui ne sont pas moins
topiques.

C'est seulement par ce mode solennel de
recrutement de la Chambre, que se donnent
les grandes consultations de l'opinion
publique. Comment, selon une pitoyable
et juste expression, comment lâter le pouls du
pays, si on ne le met jamais à même de se
prononcer du nord au midi et de donner une
réponse éclatante, sans réplique qui
approuve ou condamne un cabinet, une
politique, un système d'administration ou
de gouvernement.

Pourquoi repoussons-nous victorieusement
toutes les demandes de plébiscite? C'est
parce que nous pouvons affirmer que le
vrai plébiscite national a lieu tous les
quatre ans. Et puis, à force de multiplier les
périodes électorales, tantôt à l'est, tantôt à
l'ouest, tantôt au nord, tantôt au sud, ne
va-t-on pas enlever toute la solennité de ces
grandes assises populaires, diminuer leur
prestige et amener tout doucement les
citoyens à l'indifférence électorale — qui est
le commencement, ne l'oublions jamais, de
l'indifférence gouvernementale?

Ces raisons sont graves. Elles n'enlèvent
pas de leur valeur, c'est évident, à celles
qui ont inspiré l'initiative de MM. Emmanuel
Arène et Rivet. Il y aura donc sur ce point,
à la Chambre, un débat du plus haut inté-
rêt, — sur lequel, le moment venu, nous
donnerons notre opinion, impartialement
exprimée.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 22 janvier.

On a annoncé que la relève de la garnison
de Paris comprendra seulement au mois de
septembre les quatre régiments détachés du
4^e corps d'armée.

Si le roulement adopté en 1889 n'est pas
modifié au printemps, la 6^e division venant
de Rouen, et la 7^e division venant du Mans,
arriveront à Paris à l'issue des manœuvres
pour y remplacer les 5^e et 8^e divisions, ap-
peurées à récupérer les garnisons des 2^e et
4^e corps.

Le général commandant en chef des
troupes de l'Indo-Chine, cite à l'ordre du
jour des troupes le lieutenant Cozineau, du
1^{er} régiment des tirailleurs tonkinois, pour
avoir, le 18 novembre dernier, à la tête de
40 légionnaires de la 1^{re} compagnie du
bataillon du 2^e régiment étranger, et 60
tirailleurs de la 3^e compagnie du 1^{er} tonki-
nois, enlevé, après une marche de nuit ha-
bituellement dirigée, le marché pirate de
Chong-Ngou, sur le Song-Chay, 25 pirates sur
50 ont été tués; les autres se sont jetés à l'eau.
Après ce combat les munitions et les bagages
de l'ennemi sont restés entre nos mains.

LES UNIVERSITÉS

Paris, 22 janvier.

M. Bardoux a déposé sur la tribune du
Sénat son rapport sur le projet de loi relatif
à la création des universités. Il fait l'histoire
de la question depuis 1870, année où
se réunit, sous la présidence de M. Guizot,
la grande commission extra-parlementaire
chargée d'étudier la liberté de l'enseignement
supérieur.

L'enquête faite dans toutes les facultés
à la suite de la circulaire Jules Ferry est
analysée. Un chapitre est consacré à l'étude
des universités allemandes. La commission
rejette toutes les dispositions du projet
ministériel qui ne se rapporteraient pas direc-
tement à la constitution des universités.

L'article essentiel est celui qui met pour
condition à la création d'une université:
l'existence dans une même ville de

quatre facultés et à défaut d'une faculté de
médecine, l'existence d'une école secondaire
de médecine en plein exercice; 2^o L'inscrip-
tion d'au moins 500 étudiants.

Une loi seule peut créer l'université et y
rattacher les établissements qui ne sont pas
des facultés.

LA DÉCLARATION DES CARDINAUX

Paris, 22 janvier.

M. Hubbard, auteur de la récente inter-
pellation sur l'attitude des évêques, s'est
rendu dans la matinée successivement chez
MM. de Freycinet et Fallières, pour les
entretenir de la situation créée par la déclara-
tion des cardinaux.

M. Hubbard a dit qu'à son avis, cette
déclaration était la preuve manifeste que l'épi-
scopat n'avait pas désarmé, et qu'en présence
de la lutte qui se continue, il y avait néces-
sité d'accomplir les mesures préparatoires à
la séparation de l'Église et de l'État.

M. Hubbard ne songe pas à provoquer
une nouvelle interpellation, mais il croit que
le gouvernement, en vertu même des déclara-
tions qu'il a faites au Parlement, devrait
prendre l'initiative de demander aux Cham-
bres la déclaration d'urgence pour les pro-
jets sur les associations, qu'il considère
comme la préface de la suppression du
Concordat.

M. Hubbard ajoute qu'en cas où le
gouvernement ne prendrait pas cette initiative,
il la prendrait lui-même pour répondre à
l'acte des cardinaux.

M. de Freycinet et M. Fallières se sont
bornés à dire qu'ils saisiraient le conseil des
ministres de cette affaire, dans la séance de
demain matin.

Autour du Parlement

Paris, 22 janvier.

Le Notariat

Sur la demande de M. Fallières, M. Guéon
a consenti à ajourner la question qu'il devait
poser au sujet de l'organisation et du fonc-
tionnement du notariat.

Le ministre de la justice a demandé sur
ce point ses rapports aux procureurs gé-
néraux.

Privilège des Commis-Voyageurs

M. Pierre Legraud vient d'être nommé
rapporteur de la proposition relative à la
modification du code de commerce en ce
qui concerne le privilège des commis-voyageurs
en cas de faillite du patron.

La commission qui a examiné cette
proposition a introduit dans l'article 159 du
code de commerce la disposition suivante:
« Les appointements dus aux commis-
voyageurs au service d'une ou plusieurs
maisons de commerce, ainsi que les com-
missions qui leur sont allouées à titre d'ap-
pointements ou de supplément d'appointe-
ments pendant les six mois qui précèdent
la déclaration de faillite, seront admis au
même rang que les créances privilégiées. »

Commission sénatoriale des Finances

La commission des finances a entendu les
ministres des finances et des travaux publics.
Malgré les instances de M. Rouvier et
l'intervention du président du conseil, la
commission a décidé de rejeter le crédit de
vingt millions pour les pensions militaires
supplémentaires voté hier par la Chambre.
Elle s'est prononcée contre la création
d'un impôt sur les voitures-reclames: le
produit de cette taxe figurait pour 1.800.000
francs dans les prévisions des recettes.

La commission n'a apporté que de très
légers modifications au projet adopté par
la Chambre en ce qui concerne la taxe des
frais de justice.

Les parents indignes

La commission chargée d'examiner la
proposition tendant à déferer à la cour d'assis-
sés les parents qui maltraitent leurs
enfants, a procédé aujourd'hui à un premier
examen de la question. Il résulte des obser-
vations échangées que la majorité des
membres de la commission est d'avis de ne
pas enlever à la juridiction correctionnelle
la connaissance des délits, de cette nature.

Elle estime qu'il est seulement nécessaire
d'aggraver les peines et de porter le maxi-
mum de l'emprisonnement de 2 ans à 5 ans.

De plus la déchéance de la puissance
paternelle ou maternelle serait prononcée
de plein droit quand il y aurait condamnation.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 22 janvier.

La séance est ouverte à 2 heures 5,
sous la présidence de M. Le Royer.

M. Fallières dépose le projet de budget
rectifié qui est renvoyé à la commission des
finances.

La Haute Cour

L'ordre du jour appelle le second tour
de scrutin pour la nomination de neuf
membres de la commission d'instruction
de la haute cour.

Sont nommés membres de la commis-
sion: MM. Cazot, Cordelet, Trarieux,
Lavertujon, Merlin, Munier, Demôle,
Frank-Chauveau et Morellet.

Sont nommés membres suppléants:
MM. Develle, Isaac, Rozière, Tolain,
Dusolier.

M. Challemel-Lacour est nommé vice-
président de la haute cour.

Le département de l'Yonne est désigné
par le tirage au sort pour élire un sénateur,
en remplacement de M. Oscar de
Vallée, inamovible, décédé.

La Gratuité des Ecoles supérieures

Le Sénat reprend la discussion de la
proposition de loi tendant à accorder la
gratuité aux élèves des Ecoles polytech-
niques et Saint-Cyr, de l'École navale de
Brest et des Ecoles du Service de Santé
de Lyon et de Bordeaux.

M. le colonel Meinadier déclare que le
système actuel des bourses présente de
grandes difficultés et laisse place trop
souvent à l'arbitraire. La gratuité ferait
disparaître toutes ces différences et le sacrifice
que ferait l'État ne dépasserait pas 120,000
francs.

Cette gratuité existe déjà pour l'école
normale et personne ne s'en plaint; il en est
de même pour les écoles des sous-officiers.

Au nom de l'égalité, il importe de voter la
gratuité pour toutes les écoles militaires
supérieures.

M. Thiézeas combat au nom de la
commission la proposition de M. Meinadier.
Jamais des raisons péculaires n'ont empêché
personne d'entrer dans les écoles militaires.
Cette proposition est superflue et l'orateur
demande au Sénat de la rejeter.

M. le général Billot défend la proposi-
tion et développe un contre-projet, ainsi
conçu:
« A dater de la promulgation de la
présente loi, l'admission des écoles militaires
est absolument gratuite. »

Après l'audition du général Delffs qui
a combattu les projets Meinadier et
Billot, le contre-projet Billot est re-
poussé par 211 voix contre 22.

M. le colonel Meinadier déclare qu'il
retra sa proposition.

M. de Verninac dépose son rapport sur
la proposition Goblet sur les associations.

Le Chemin de Fer d'Aïn-Sefra

Le Sénat adopte un projet de loi ou-
vrant un crédit de six millions pour le
monopole des allumettes chimiques et
décide ensuite de discuter immédiatement,
sur la demande du président du
conseil et malgré l'opposition de M. Buffet,
le projet de loi concernant le chemin
de fer stratégique d'Aïn-Sefra à
Djirino.

M. de Freycinet, en réponse aux attaques
de M. Buffet, déclare que la construction
de cette ligne est nécessaire par suite des
agitations manifestées près de notre frontière
sud oranaise par nos voisins qui subissent
certaines influences qu'il ne croit pas devoir
préciser davantage.

M. de Larozière demande également au
Sénat d'adopter ce projet de loi, car il s'agit
de défendre nos soldats.

LE BUDGET

M. Boulanger, au nom de la commission
des finances, présente le rapport sur le bud-

get. Il déclare que la commission consent
au rétablissement de l'état B, comprenant les
dépenses affectées à l'Algérie, mais il fait
des réserves en ce qui concerne la constitu-
tion d'un budget spécial de l'Algérie.

La commission fait également des réserves
au sujet des annuités du ministère des
travaux publics.

Enfin la commission maintient son vote
primitif tendant au rejet du crédit affecté
aux unifications de pensions.

Je ne conteste pas, dit l'orateur, le dévoue-
ment des anciens militaires, mais il faut
bien constater qu'ils ne sont pas indifférents
à la question d'argent. (Vives protestations.)

M. Rouvier demande au Sénat de voter
au moins un crédit de 3 millions.

Le général Billot appuie sa demande et
protège contre le langage de M. Boulanger
qui aura, dit-il, un douloureux retentisse-
ment parmi les soldats mutilés au service
de la patrie.

M. de Freycinet dit qu'il y a intérêt à ce
que l'accord se fasse sur ce point entre les
deux Chambres: que le Sénat fasse une
partie du chemin, nous nous engageons à
faire faire l'autre partie par la Chambre.

Le chiffre de la Chambre est repoussé.
Le chiffre de 3,271,540 francs est adopté
par 179 voix contre 48.

Les chapitres des ministères de la
guerre, de la marine et de l'instruction
publique sont adoptés.

M. Fallières demande au Sénat d'approuver
la suppression du timbre et de l'enregis-
trement sur les actes de procédure d'a-
voué et sur les bulletins n° 2 du
casier judiciaire, votée par la Chambre.

M. Trarieux demande au contraire le
maintien de cette formalité.

M. Liotard, commissaire du gouverne-
ment, appuie la suppression.

M. Buffet protestant contre la prolon-
gation de la séance, alors que la plupart
des sénateurs sont partis, le bureau re-
commande qu'on n'est pas en nombre pour
voter et la suite de la discussion est ren-
voyée à demain matin, à 10 heures.

La séance est levée à 7 heures 45.

INFORMATIONS POLITIQUES

L'INCIDENT FRANCO-BULGARE

Constantinople, 22 janvier.

On considère ici l'incident franco-bulgare
comme terminé en fait, mais il ne sera clos
officiellement que par la remise d'une note
bulgare à M. Lané, agent consulaire fran-
çais.

L'INCIDENT DELPECH-MONTÉGUT-DUMONTEIL

Paris, 22 janvier.

L'incident Delpech-Montégut n'aura pas
de suite, ayant reconnu qu'il n'y avait eu
aucune intention offensante.

L'incident Delpech-Dumontel n'a pu être
régulé aujourd'hui par suite de l'absence de
M. Andrieux, l'un des témoins. Il sera réglé
lundi, mais il est vraisemblable qu'il rece-
vra la même solution que l'autre.

LES FRÈRES DE CITEAUX

On se souvient qu'à la suite des faits
scandaleux qui se sont produits il y a quel-
ques années dans la colonie de Cîteaux, un
décret du président de la République a rap-
porté la reconnaissance comme établisse-
ment d'utilité publique de l'association reli-
gieuse des Frères de Joseph.

Le conseil d'État, statuant au contentieux
sous la présidence de M. Leferrère, vient,
sur le rapport de M. Mayniel, conseiller
d'État, de rejeter le pourvoi des frères contre
ce décret.

LE DÉGREVEMENT DE LA GRANDE VITESSE

On a annoncé il y a quinze jours environ
que la mise en pratique du dégreèvement
sur la grande vitesse ne commencerait à
produire ses effets que le 1^{er} Mai par suite
du retard apporté au vote du budget de 1892
et de l'obligation par les compagnies d'avoir
un certain temps pour établir leurs ba-
remes.

Nous apprenons que celles-ci ont déclaré
au gouvernement qu'elles seraient en
mesure d'appliquer la réforme à la date
primitivement fixée, c'est-à-dire le 1^{er} avril.

UN SCANDALE À DIEGO-SUAREZ

Il vient de se passer, à Diego-Suarez, un
événement pénible.

M. Froger, administrateur civil, est au
plus mal, depuis longtemps, avec les auto-

Enquête de l'ECHO DE LYON
23 janvier

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

PREMIÈRE PARTIE

Cette jeune fille devait avoir de seize
à dix-sept ans. Sa tête, véritablement
charmante, présentait le type slave dans
toute sa pureté, — type un peu sévère,
qui la destinait à devenir plutôt belle
que jolie, lorsque quelques années de
plus auraient fixé définitivement ses
traits. D'une sorte de fanchon qui la
coiffait, s'échappaient à profusion des
cheveux d'un blond doré.

Ses yeux étaient bruns avec un regard
velouté d'une douceur infinie. Son nez
droit se rattachait à ses joues, un peu
rouges, par des ailes légères.

Elle portait une longue pelisse de cou-
leur sombre, sans manches, qui se rajus-
taait gracieusement à son cou par un

liseré bien. Sous cette pelisse, une demi-
jupe, sombre aussi, recouvrait une robe
qui lui tombait aux chevilles, et dont le
pli inférieur était orné de quelques bro-
deries peu voyantes. Des demi-bottes en
cuir ouvragé, assez fortes de semelles,
comme si elles eussent été choisies en
prévision d'un long voyage, chaussaient
ses pieds, qui étaient petits.

Michel Strogoff, à certains détails,
eut reconnaître dans ces habits la coupe
des costumes livoniens, et il pensa que
sa voisine devait être originaire des
provinces baltiques.

Mais où allait cette jeune fille, seule,
à cet âge où l'appui d'un père ou d'une
mère, la protection d'un frère, sont pour
ainsi dire obligés? Venait-elle donc,
après un trajet déjà long, des provinces
de la Russie occidentale? Se rendait-elle
seulement à Nijni-Novgorod, ou bien le
but de son voyage était-il au delà des
frontières orientales de l'empire? Quel-
que parent, quelque ami l'attendait-il
à l'arrivée du train? N'était-il pas plus
probable, au contraire, qu'à sa descente
du wagon, elle se trouverait aussi isolée
dans la ville que dans ce compartiment,
où personne — elle devait le croire —
ne semblait se soucier d'elle? Cela était
probable.

En effet, les habitudes que l'on con-
traite dans l'isolement se montraient
d'une façon très visible dans la manière
d'être de la jeune voyageuse. La façon

sur ses genoux.

tude qu'elle avait d'être seule et de ne
compter que sur elle-même.

Michel Strogoff l'observait avec inté-
rêt, mais, réservé lui-même, il ne cher-
chait pas à faire naître une occasion de
lui parler, bien que plusieurs heures
dussent s'écouler avant l'arrivée du train
à Nijni-Novgorod.

Une fois seulement, le voisin de cette
jeune fille — ce marchand qui mélangé
si imprudemment les suifs et les
châles — s'étant endormi et menaçant
sa voisine de sa grosse tête qui vacillait
d'une épaule à l'autre, Michel Strogoff
la réveilla assez brusquement et lui fit
comprendre qu'il était à se tenir droit et
d'une façon plus convenable.

Le marchand, assez grossier de sa na-
ture, grognola quelques paroles contre
« les gens qui se mêlent de ce qui ne
les regarde pas »; mais Michel Strogoff
le regarda d'un air si peu accommodant
que le dormeur s'appuya du côté opposé
et délivra la jeune voyageuse de son in-
commode voisinage.

Celle-ci regarda un instant le jeune
homme, et il y eut un remerciement muet
et modeste dans son regard.

Mais une circonstance se présenta, qui
donna à Michel Strogoff une idée juste
du caractère de cette jeune fille.

Le marchand, assez grossier de sa na-
ture, grognola quelques paroles contre

« les gens qui se mêlent de ce qui ne
les regarde pas »; mais Michel Strogoff
le regarda d'un air si peu accommodant
que le dormeur s'appuya

aveu de la famille. Le père de M. Primat a été maire de Villeurbanne.

Notre vieille France n'a pas un fruit qui lui appartienne. Le pêcher vient de la Perse, le pommier de la Syrie, l'amandier de la Mauritanie, le grenadier de l'Afrique et le mûrier de l'Asie. Nous devons à l'Arménie l'abricotier; à l'Asie, nous devons à la Chine, le camélier, à l'Orient, le pommier; à la Grèce, le grolier et l'orange; à l'Espagne, le cerisier, aux environs de Cértesarte d'où Lucullus le rapporta à Rome. Ajoutons-y deux fruits exquis qui nous viennent du Japon et qui sont fort à la mode aujourd'hui, l'un le myrica, une espèce de mûre de trois centimètres avec une seule graine; l'autre, la satsuma, une sorte de prune au noyau minuscule.

LA PRÉVOYANCE SCOLAIRE Du 1er Arrondissement

La Société la Prévoyance scolaire du premier arrondissement, dont le but est de venir en aide aux enfants nécessiteux des écoles, organise, pour demain dimanche, un concert-conférence, sous la présidence de M. Floquet, président de la Chambre des députés.

ANCIENS TOURISTES LYONNAIS

Nous apprêtons avec plaisir que d'anciens Touristes lyonnais se sont réunis pour fonder une association. La société actuelle des Touristes ayant compté dans son sein, depuis sa fondation, plus de 3,000 sociétaires, nous sommes persuadés de la réussite de cette entreprise.

LA BOURSE DU TRAVAIL

Les syndicats dont les noms suivent informent leurs adhérents à assister à la grande réunion qui aura lieu demain dimanche, à deux heures, à la Bourse du Travail :

MENDIANT A DOMICILE

L'Écho de Lyon, à différentes reprises, a entretenu ses lecteurs des frasques de ce ménétrier qui, sous prétexte de vendre du papier à lettres, se rendait à domicile, en l'exploitant de sa supériorité, lorsqu'il ne rencontrait que des femmes, pour les menacer de mort.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Le nommé Barthe, déjà condamné, s'est vu infliger un an de prison pour mendicité avec menaces.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON

Mendicité. Le nommé Barthe, déjà condamné, s'est vu infliger un an de prison pour mendicité avec menaces.

Une dame du quai des Brotteaux, qui a des raisons pour se méfier de ces individus, répondit dernièrement à l'un d'eux — par le « judas » de la porte — qu'elle n'avait besoin de rien.

UNE ERREUR POLICIÈRE

Il y a quelque temps, la police parisienne recevait, du parquet de Saumur, l'ordre de rechercher un nommé Léon Serreau, âgé de 23 ans, originaire de Lyon, qui avait quitté Saumur pour Paris, emportant une somme assez importante volée à un négociant, saumurois.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi, 23 Janvier, 23e jour de l'année. Nouvelle lune le 29; premier quartier le 5; soleil lever, 7 h. 44; coucher, 4 h. 40.

Devorée par un Chat

Dans la nuit de mercredi à jeudi, les locataires de l'immeuble portant le numéro 55 de la rue Sully, étaient incommodés par les miaulement réitérés d'un chat appartenant à un des locataires.

Chambre de Commerce de Lyon

La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union des républicains indépendants et des socialistes réunis du V^e arrondissement. — Aujourd'hui, samedi, à 8 h. du soir, réunion privée du comité, chemin de la Demi-Lune, 130.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale des ouvriers ébénistes. — Les membres sont convoqués à une réunion générale samedi, 23 janvier, à huit heures, cours Morand, 30, Bourse du Travail. Cas urgent.

GYMNASTIQUE ET TIR

Fête de l'Avant-Garde. — L'Avant-Garde de Lyon donnera, le dimanche 7 février, dans la brasserie Robert (Pin, successeur), un grand concert-bal-tombola où les enfants pauvres des écoles de premier et quatrième arrondissements ne seront pas oubliés.

Les deux auteurs du vol, qui ont déjà plusieurs condamnations, ont été condamnés à quatre mois de prison, pour avoir dérobé environ 50 kilos de semelles de caoutchouc, servant à supporter les conduites du gaz qui traversent le pont Morand.

NOS THÉÂTRES

GUIGNOL de l'Allée de l'Argue. — « Les Gandoises de 1891 », grande revue

Allons! Guignol aussi qui s'en mêle! Nous étions conviés hier à la grande revue que l'ami des Lyonnais, petits et grands, donnait pour la première fois. Dame! là-bas, on a son franc-parler et tout le monde y a passé, — préfecture et mairie en tête. Dans ce petit théâtre, les bonnes gandoises portent si bien! Le public à le rire si facile, et les acteurs sont de si bonne composition!

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi, 23 Janvier, 23e jour de l'année. Nouvelle lune le 29; premier quartier le 5; soleil lever, 7 h. 44; coucher, 4 h. 40.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi, 23 Janvier, 23e jour de l'année. Nouvelle lune le 29; premier quartier le 5; soleil lever, 7 h. 44; coucher, 4 h. 40.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union des républicains indépendants et des socialistes réunis du V^e arrondissement. — Aujourd'hui, samedi, à 8 h. du soir, réunion privée du comité, chemin de la Demi-Lune, 130.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale des ouvriers ébénistes. — Les membres sont convoqués à une réunion générale samedi, 23 janvier, à huit heures, cours Morand, 30, Bourse du Travail. Cas urgent.

GYMNASTIQUE ET TIR

Fête de l'Avant-Garde. — L'Avant-Garde de Lyon donnera, le dimanche 7 février, dans la brasserie Robert (Pin, successeur), un grand concert-bal-tombola où les enfants pauvres des écoles de premier et quatrième arrondissements ne seront pas oubliés.

GYMNASTIQUE ET TIR

Fête de l'Avant-Garde. — L'Avant-Garde de Lyon donnera, le dimanche 7 février, dans la brasserie Robert (Pin, successeur), un grand concert-bal-tombola où les enfants pauvres des écoles de premier et quatrième arrondissements ne seront pas oubliés.

a été victime d'un adroit filou qui lui a soustrait, dans la poche de son pantalon, un porte-monnaie bien garni.

M. Dervelin a fait sa déclaration au commissaire de police du quartier de la Bourse.

Les cambrioleurs. — La nuit dernière, des voleurs inconnus ont fracturé, à l'aide d'un gros presseur, la porte du magasin de M. Drevet, guimpier, rue Montbrnard, 15.

A qui le revolver? — Mlle Marie Thivolle, domestique chez M^{me} Rambaud, avenue de Saxe, 69, a trouvé hier matin, à six heures, sur le trottoir, un revolver chargé.

Adjudication. — Le 20 février, à deux heures et demie de l'après-midi, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication des travaux à exécuter pour la conversion d'une partie du marché aux chevaux de Perrache.

Bal de la Toilette. — C'est ce soir qu'aura lieu au Théâtre-Bellecour le deuxième grand bal de la toilette, offert par la société philanthropique des maitres-tailleurs de Lyon.

Denier des écoles de la Guillotière. — Le concert organisé, hier, au bénéfice des enfants pauvres des écoles de la Guillotière, par la Brasserie Charroin, a été des plus brillants, grâce au précieux concours de l'Harmonie Gandoise, représentée par MM. Morsau, Buisson et Buclat.

La Famille Pont-Biquet. — Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Deibart, directeur de l'Harmonie Gandoise, en ce moment à Paris, vient de traiter avec la Société des Auteurs pour les représentations exclusives, à son théâtre, de La Famille Pont-Biquet, l'œuvre nouvelle de M. Alexandre Bisson, qui obtient en ce moment, au Vaudeville, un succès des plus considérables.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui samedi, relâche pour la solennité du bal de la toilette, donné par l'association des tailleurs lyonnais; il bal commencera à 9 heures.

Cirque Rancy. — Ce soir samedi, la soirée de gala sera terminée par la pantomime aquatique, qui sera donnée demain dimanche aux deux représentations, à 2 et à 8 heures.

Chaire départementale d'agriculture. — Le dimanche 24 janvier, à une heure, M. Deville, professeur départemental d'agriculture, fera, à Soucieu-en-Jarret, une conférence agricole.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

bres d'honneur, MM. Joseph Gillet, Dupenble, M^{re} veuve Alégarière; président, M. A. Orlet; vice-président, M. J. Surdioux; secrétaire général, M. L. Mermillon; trésorier, M. A. Chantemesse, président du sous-comité de l'association des anciens élèves de la Professionnelle; secrétaires adjoints, MM. Rivroir, Bossy, trésorier adjoint, M. A. Pasquati.

La Jeune France. — Samedi 30 courant, assemblée générale de la société, à 8 heures, brasserie de la Terrasse.

Communications diverses. — Les jeunes gens faisant partie de la classe 1891-1892 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 23 courant, à 8 heures, 1/2 précises, au café Lassaia (ancien café Charnay), rue Garibaldi, n^o 108.

Concerts du VI^e arrondissement. — Les jeunes gens faisant partie de la classe 1891-1892 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 23 courant, à 8 heures, 1/2 précises, au café Lassaia (ancien café Charnay), rue Garibaldi, n^o 108.

Bal de la Toilette. — C'est ce soir qu'aura lieu au Théâtre-Bellecour le deuxième grand bal de la toilette, offert par la société philanthropique des maitres-tailleurs de Lyon.

Denier des écoles de la Guillotière. — Le concert organisé, hier, au bénéfice des enfants pauvres des écoles de la Guillotière, par la Brasserie Charroin, a été des plus brillants, grâce au précieux concours de l'Harmonie Gandoise, représentée par MM. Morsau, Buisson et Buclat.

La Famille Pont-Biquet. — Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Deibart, directeur de l'Harmonie Gandoise, en ce moment à Paris, vient de traiter avec la Société des Auteurs pour les représentations exclusives, à son théâtre, de La Famille Pont-Biquet, l'œuvre nouvelle de M. Alexandre Bisson, qui obtient en ce moment, au Vaudeville, un succès des plus considérables.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui samedi, relâche pour la solennité du bal de la toilette, donné par l'association des tailleurs lyonnais; il bal commencera à 9 heures.

Cirque Rancy. — Ce soir samedi, la soirée de gala sera terminée par la pantomime aquatique, qui sera donnée demain dimanche aux deux représentations, à 2 et à 8 heures.

Chaire départementale d'agriculture. — Le dimanche 24 janvier, à une heure, M. Deville, professeur départemental d'agriculture, fera, à Soucieu-en-Jarret, une conférence agricole.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

Chambre de Commerce de Lyon. — La chambre de commerce vient de recevoir un avis relatif à l'adjudication d'une fourniture de biscuit de troupe à livrer pendant l'année 1892.

Vol d'un portefeuille. — M. D... rentier, rue Victor-Hugo, 63, assistait hier soir, à la représentation du Cirque Casquani, à Perrache.

Un chat se portait mal. — Le chat de M. F... qui se portait mal, a été dévoré par un autre chat.

ÉMISSION PUBLIQUE DE 15,000 DÉLÉGATIONS DE CHEMINS DE FER 300 FR. 4/0/0 Amortissables à 300 francs en 15 ans rapportant 12 francs par an

La Banque des Chemins de Fer et de l'Industrie prend à sa charge l'impôt sur le revenu. — Les coupons sont donc payables nets de tout impôt.

TAUX D'ÉMISSION : 275 francs PAYABLES 25 francs en souscrivant; 50 — à la répartition, 25 janvier 1892; 50 — le 15 avril 1892; 50 — le 15 juillet 1892; 50 — le 15 octobre 1892; 50 — le 15 janvier 1893;

La Souscription est ouverte jusqu'au 25 Janvier 1892 On souscrit dès à présent : A la BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER Et de l'Industrie A LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 38

ÉMISSION PUBLIQUE DE 2,000 Obligations de 500^{fr} 4 1/2 % DE LA SOCIÉTÉ LA CORSE SOCIÉTÉ ANONYME DE NAVIGATION AU CAPITAL DE UN MILLION DE FRANCS

PRIX D'ÉMISSION : 440 FR. PAYABLES : 140 francs en souscrivant; 100 francs le 1^{er} mars 1892; 100 francs le 1^{er} avril 1892; 100 francs le 1^{er} mai 1892.

SUBVENTION ANNUELLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS DE 510,000 francs pour le service postal et le transport des troupes, et à toujours assuré à l'Insularie F. MORILLI et C^{ie}, un excédent de 485,000 fr. par an de recettes sur les dépenses, somme inépuisable pour servir les intérêts d'un passif de 14 millions, mais considérable pour l'entretien du capital de la nouvelle Société.

OUTILLAGE POUR AMATEURS DE LA CORSE Fournitures pour le découpage MARQUERIE DE TOUS LES SCIENCES MÉCANIQUES Outils de toutes sortes - BOUTES D'OUILLS TIERSON, 104, rue de Grenville, 16, Paris

Nouveau Système de dentiers et pièces dentaires, laissant le palais libre et par suite évitant l'inflammation des gencives, (prix très modérés). Eau dentifrice Duchesne, calme les névralgies dentaires. — Prix du flacon, 2, 3 et 4 fr.

CONSULTATIONS : de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. chez M. Luchesse, chirurgien-dentiste, rue de l'Hôtel-de-Ville, 105, Lyon.

Dernière Heure PAR SERVICE SPÉCIAL

LA SANTÉ DE LA CZARINE Saint-Petersbourg, 23 janvier. L'impératrice qui a pris froid en faisant une promenade en voiture, est atteinte de l'influenza. Elle est obligée de garder la chambre. Son état ne donne lieu à aucune inquiétude.

ACCIDENT DE CHASSE Nice, 23 janvier. M. Flaugny, juge de paix à Puget-Théniers, chassait dans les environs de cette ville, quand il fit, par un faux mouvement, partir la charge de son fusil qu'il portait. M. Flaugny a été grièvement blessé.

Dépêches Téléphoniques Paris, 23 janvier, 2 h. matin. LE COLONEL BANGE

On s'intéresse vivement de la présence à Saint-Petersbourg du colonel Bange, inventeur du canon. M. Bange est arrivé avec M. Bourdet, directeur des établissements Caill. Ils sont l'objet de témoignages de chaleur sympathie.

M. LAUR M. Laur, après avoir pris conseil de ses amis, a enfin arrêté les termes de la lettre qu'il doit adresser demain au président de la Chambre.

PETITE BOURSE DU SOIR Paris, 22 Janvier 1892

Table of stock market prices for various commodities and securities, including De Beers, Douanes, Phénix, Russes, and others.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — L'Africaine. Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — L'Abbaye des Religieuses. Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 h. — Le Petit Duc.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures et Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

THÉ DES MANDARINS

PÊTE DE L'AVANT-GARDE. — L'Avant-Garde de Lyon donnera, le dimanche 7 février, dans la brasserie Robert (Pin, successeur), un grand concert-bal-tombola où les enfants pauvres des écoles de premier et quatrième arrondissements ne seront pas oubliés.

GUERRE = CHARLATANISME

Formule dévoilée et livrée avec traitement clair et précis. Jeunes hommes, pour vous guérir des écoulements récents ou invétérés et vous en préserver toujours, demandez à A. EYMIN, à Vienne (France), l'indication de sa formule infaillible. Il l'envoie gratis et franco, sans pli cacheté avec preuves irrécusables, à qui lui donne son adresse.

Feuilleton de L'ÉCHO DE LYON du 23 Janvier (66)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

LXVI

Quelques moments après les deux nouveaux amis étaient affablés au fond de la boutique d'un marchand de vin...

- Ce n'est pas facile à faire chanter, un individu calé comme celui-là. - Lui?... il chantera quand je voudrai...

- Mais moi je n'écris pas mal, je m'en vais vous rédiger ça... - Garçon, fît-il à haute voix, apportez-moi tout ce qu'il faut pour écrire.

Chipola l'interrompit brusquement. - Oh ! pas besoin de tant de façons... Mettez à la moitié de la somme que nous avons gagnée ensemble...

- Dans ce cas, j'écris : ... Que nous avons gagnée ensemble en faisant l'affaire de la rue de la République...

dans une souricière. Il s'agit maintenant de savoir comment je vais les faire passer, de cette souricière-là, dans la cage...

FONDS DE PAPETERIE - IMPRIMERIE

en pleine exploitation, à Lyon, à vendre amialement. S'adresser pour les renseignements chez M. Verney, syndic-liquidateur, rue de la Bourse, 53.

DRAGÉES RR. PP. PRÉMONTRÉS à base de Valériane et de Zinc et des principes actifs du Quinquina des MIGRAINES, NÉURALGIES

CHABAT A VENDRE d'occasion PETIT PRESSEUR en très bon état S'adresser PETITS DOCKS du COMMERCE, 12, rue Confort, Lyon.

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERRE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERRE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

VIENT DE PARAITRE ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1869 ÉDITION DE 1892 Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat

INFAILLIBLE contre INFLUENZA THE DES MANDARINS PRIX : Boîtes de 500 grammes... 8 francs

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON - 14, Rue Confort, 14 - LYON

Service d'Hiver VIENT DE PARAITRE Service d'Hiver L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS Premier arrondissement. - Veuve Chatales, née Laurent, rentière, 56 ans, quai de la Pêche...

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Veaux. - Amenés, 666; vendus, 564; poids moyen, 78; 1^{re} qualité, 210; 2^e qualité, 190; 3^e qualité, 170. - Prix extrêmes, de 120 à 230.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSA. Includes sections for FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, and COURS DES VALEURS EN BANQUE.

APRÈS BOURSE

Table with columns: COURS, HAUSSE, BAISSA. Lists various market values and exchange rates.

LE PASSE-TEMPS

Seul Journal Artistique & Littéraire VENDU DANS LES THÉÂTRES DE LYON ABONNEMENTS : Un An... 8 francs